

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE  
L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE SAINT-SACREMENT  
1430 Ch Sainte-Foy, Québec QC G1S 2N8**

**Le 25 mai 2023 à 17h00 à l'école internationale de Saint-Sacrement  
Centre de services scolaire de la Capitale**

<b>Étaient présent(e)s :</b>	
Madame Sonia Chouinard	Membre parent, présidente
Madame Caroline Ouellet	Membre parent
Madame Amélie Petitclerc	Membre parent
Madame Marta Sofia Patrocino	Membre parent, vice présidente
Madame Marie-Ève Couture	Spécialiste en éducation physique
Madame Nathalie Hamel	Enseignante
Madame Claudia Cloutier	Responsable du service de garde
Madame Caroline Blais	Directrice
<b>Étaient absent(e)s :</b>	
Madame Marie-Hélène Dufour	Membre parent
Madame Chantal Hill	Membre enseignant
<b>Invités</b>	

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION, CONSIGNATION DES PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**  
Constatant qu'il y a quorum, la présidente déclare l'ouverture de la séance du Conseil d'établissement à 17h03
- 2. ACCUEIL**  
La présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement.
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**  
Aucune question
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ☐**  
(CÉ : 01/05/2023)  
CONSIDÉRANT QUE les membres du CÉ ont pu consulter l'ordre du jour à l'avance;;  
  
IL EST PROPOSÉ QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante:  
- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.

L'ordre du jour est ADOPTÉ à l'unanimité sur proposition Mme Sonia Chouinard et appuyée par Mme Marta Sofia Patrocínio

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 AVRIL 2023** □  
(CÉ : 02/05/2023)

CONSIDÉRANT QUE les membres du CÉ ont pu prendre connaissance du document à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE le document est conforme aux propos tenus;

IL EST PROPOSÉ QUE le procès-verbal de la réunion du 04 avril soit adopté par Mme Nathalie Hamel et appuyé par Mme Caroline Ouellet

**6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 04 AVRIL 2023**

Aucun suivi

**CONSULTATION :**

---

**7. PROGRAMME CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE**

La direction mentionne que l'équipe-école va implanter le programme en 2024-2025.

**DÉCISION :**

---

**8. JOURNÉE DE FAMILIARISATION POUR LES FUTURS ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE**  
(CÉ 03/05/2023)

Chaque année, nous offrons la chance aux futurs élèves du préscolaire de venir visiter l'école et rencontrer les intervenants. Pour ce faire, les élèves actuels au préscolaire seront en congé, mais le service de garde sera disponible. La date proposée est le vendredi 2 juin. Un courriel sera envoyé aux parents afin de les informer de la suspension des cours.

Les membres du conseil d'établissement sont en accord à l'unanimité pour suspendre les cours du 2 juin pour les élèves du préscolaire.

**9. RÈGLE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**  
(CÉ: 04/05/2023)

PRÉAMBULE : Madame Claudia Cloutier et Mme Caroline Blais, font la présentation des modifications au document « Règles de fonctionnement du service de garde ». L'horaire des journées pédagogiques est modifié (7h00 à 17h00) ainsi que les frais de garde lors de ces journées (de 14,60\$ à 15,30\$). Les frais de retard sont également à la hausse puisque deux éducateurs doivent être présents afin d'assurer la sécurité.

La direction prend également le temps d'échanger avec les membres du conseil concernant l'importance d'avoir des rencontres de consultation avec tous les intervenants de l'école. Pour ce faire, la direction fait la demande au conseil d'établissement de permettre la fermeture du service de garde aux moments suivants:

- le lundi 8 janvier 2023;
- 2 moments dans l'année où le service de garde fermera à 16h30 (au mois de novembre et au mois de mars);

CONSIDÉRANT que les membres du CÉ ont pu prendre connaissance du document à l'avance;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser une cohérence dans les pratiques dans le milieu scolaire et de garde;;

CONSIDÉRANT QUE le document « Règles de fonctionnement du service de garde » est conforme aux pratiques en vigueur;

Il est proposé d'ADOPTER le document « Règles de fonctionnement du service de garde et tarification pour 2022-2023 », tel que présenté.

Le document est ADOPTÉ à l'unanimité sur proposition de Mme Marie-Ève Couture et appuyée par Mme Marta Sofia Patrocínio.

## **10. FOURNITURES ET MATÉRIEL SCOLAIRE**

**(CÉ: 05/05/2023 ET 06/05/2023 )**

### **FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

PRÉAMBULE : La direction fait une brève présentation de chacune des factures pour l'année scolaire 2023-2024 et ce, pour chacun des niveaux. Elle précise que la frais chargés aux parents des élèves en 6e année ne seront pas les mêmes dépendamment de l'enseignant. Toutefois, tel que stipulé dans les principes d'encadrement, la variation de plus ou moins 7\$ est acceptable.

CONSIDÉRANT que les factures ont été communiquées préalablement aux membres du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que la facturation pour 2023-2024 respecte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe adoptés lors de la séance du 4 avril 2023;;

IL EST PROPOSÉ d'APPROUVER les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2023-2024;

Les frais chargés aux parents pour l'année 2022-2023 sont APPROUVÉS à l'unanimité sur proposition de Madame Sonia Chouinard et appuyée par Mme Caroline Ouellet.

### **FOURNITURES SCOLAIRES**

PRÉAMBULE : La direction explique que des modifications mineures ont été apportées par rapport aux listes de l'année 2022-2023 et en fait une brève lecture;

CONSIDÉRANT que les listes ont été communiquées préalablement aux membres du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que les listes sont essentiellement les mêmes que l'an dernier :

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est émis par rapport à leur contenu;

IL EST PROPOSÉ d'APPROUVER les listes de matériel pour l'année 2023-2024.

Les listes de matériel pour 2023-2024 sont APPROUVÉES à l'unanimité sur proposition de Madame Sonia Chouinard et appuyée par Mme Amélie Petitclerc.

## **11. CODE DE VIE 2023-2024**

**(CÉ07/05/2023)**

CONSIDÉRANT que les règles de conduite et mesures de sécurité ont été communiquées préalablement aux membres du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT qu'une seule modification a été proposée en lien avec les règles de conduites et mesures de sécurité;

IL EST PROPOSÉ d'APPROUVER les règles de conduites et mesures de sécurité pour l'année 2023-2024;

Les règles de conduite et mesures de sécurité pour l'année 2023-2024 sont APPROUVÉES à l'unanimité sur proposition de Mme Claudia Cloutier et appuyée par Mme Caroline Ouellet.

## **12. DEMANDE DES ENSEIGNANTS (PROJETS)**

**(CÉ 20230525-001)**

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a un surplus financier et adopte son budget annuel de fonctionnement;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'accorder le financement au montant de 400\$ pour les enseignants-niveaux et de 300\$ pour les spécialistes pour les projets présentés au conseil. Une résolution accompagne chaque demande de financement.

### **13. RÉCOMPENSE BRIGADIERS**

Tout au long de l'année, des élèves de 5e et 6e année offrent de leur temps afin d'assurer la surveillance des élèves dans les cours de récréation et les corridors. Ce sont les brigadiers. Afin de les récompenser, les membres du conseil d'établissement sont en accord d'offrir un certificat-cadeau d'une valeur de 20\$ à chaque brigadier.

#### **INFORMATION :**

---

### **14. PRÉPARATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023**

La direction demande aux membres du Conseil d'établissement de réfléchir afin de bonifier et d'enrichir l'ébauche de rapport du Conseil d'établissement 2022-2023. La rédaction du rapport sera complétée lors de la prochaine rencontre du Conseil d'établissement, soit le 8 juin prochain.

### **15. ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2024**

La direction informe les membres du conseil d'établissement que l'école accueillera 15 classes en 2023-2024 dont une classe multi 3e-4e année.

### **16. PROJET ÉDUCATIF**

La direction informe les membres du conseil d'établissement de l'évolution du projet éducatif.

### **17. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS :**

#### **17.1 DE LA PRÉSIDENTE**

AUCUN SUIVI

#### **17.2 DE LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE**

La responsable du service de garde souligne le taux de participation des élèves pour souligner la semaine des éducateurs en milieu de garde.

#### **17.3 DE LA FONDATION**

La direction informe que la 2e campagne de financement est débutée, soit la Loto St-Sacrement et rappelle la prochaine vente de chocolaines du 2 juin.

#### **17.4 DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT**

La direction informe que la préparation du spectacle Talents à revendre va bon train et que plusieurs élèves ont désiré y participer. Mercredi 24 mai dernier a eu lieu la fête de reconnaissance pour les bénévoles et ce fût un franc succès. De plus, elle précise qu'elle a eu une première rencontre avec le comité du 100e anniversaire de l'école.

### **18. AUTRES SUJETS**

#### **PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (CÉ08/05/2023)**

PRÉAMBULE : La direction présente les grandes lignes des résultats obtenus au sondage réalisé, en avril dernier, auprès des élèves de 2e, 3e, 4e, 5e et 6e année et auprès des membres du personnel. Elle présente également le fruit du travail du comité pour l'élaboration du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.

CONSIDÉRANT que les membres du CÉ ont pu prendre connaissance du document à l'avance;

CONSIDÉRANT que les priorités ciblées et les moyens choisis sont en lien avec les résultats du sondage;

CONSIDÉRANT que les priorités ciblées et les moyens choisis sont réalistes et réalisables;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de commentaire émis en lien avec le document présenté;

Il est proposé d'ADOPTER le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école », tel que présenté.

Le document est ADOPTÉ à l'unanimité.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
(CÉ09/05/2023)**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ de LEVER la séance ordinaire du Conseil d'établissement à 18h40

La séance est LEVÉE sur proposition de Mme Claudia Cloutier et Marta Sofia Patrocinio

---

Présidente

---

Direction